



# LE DON DURABLE, Comment ça marche ?

## Le DON DURABLE, c'est pour vous :

- Un don mensuel régulier en faveur d'un projet de solidarité internationale.
- Un soutien adapté à vos moyens.
- La liberté d'arrêter vos versements dès que vous le souhaitez.
- Une réduction fiscale très avantageuse.

## Le DON DURABLE, c'est pour l'association :

- Une plus grande visibilité sur nos ressources pour planifier nos actions.
- Améliorer l'efficacité et la pérennité de nos actions sur le terrain.
- Réduire nos dépenses de collecte et nos frais de gestion.

## Quelques exemples de réduction fiscale :

Vous faites un don mensuel de	Votre don annuel est de :	Votre réduction fiscale (75%) est de :	Votre don ne vous coûte réellement que :
5€	60€	45€	15€
10€	120€	90€	30€
20€	240€	180€	60€

## Votre AVANTAGE FISCAL

**Vous bénéficiez de 75% de réduction d'impôt sur le montant de vos dons de l'année !**

Si vous êtes imposable :

- Le taux de réduction est de 75% dans la limite de 526 €
- Au-delà de 526€ la réduction est de 66%

Les dons faits jusqu'au 31 décembre de l'année en cours seront déduits de votre impôt sur le revenu de l'année suivante. Art.200 du Code général des impôts.

**Pour mettre en place votre don durable en faveur de l'Association Des Unes Aux Autres :** il vous suffit de faire un virement permanent du montant de votre choix en faveur du **compte Crédit Mutuel**. **IBAN : FR7610278361730001234990314 BIC : CMCIFR2A** et de nous en informer. L'association s'engage à vous délivrer un reçu fiscal en fin d'année et à vous tenir informé par mail de ses activités en faveur des femmes et des jeunes filles. **D'avance, merci de votre participation solidaire !**

**DES UNES AUX AUTRES**  
**Association de Solidarité Internationale**

Siège : 17 rue du pot gris 44690 Château-Thébaud  
Mail : [desunesauxautres@gmail.com](mailto:desunesauxautres@gmail.com)